

PROJET EDUCATIF ACCUEIL DE LOISIRS DES 3 FONTAINES



M.J.C.

96 rue Sadi Carnot

38140 Rives

Tél. 04/76/65/21/45

CENTRE DE LOISIRS

421 espace trois fontaines

38140 Rives

Tél. 04/76/91/50/75 ou 06/74/94/59/05

1. INTRODUCTION

L'Accueil de Loisirs Les 3 Fontaines géré par la MJC L'Orgère de Rives (association de loi 1901), est installé depuis juillet 2006 dans la zone d'activité des 3 Fontaines.

Il peut accueillir jusqu'à 100 enfants les mercredis et les vacances scolaires entre 07h45 et 18h15. Soit en journée complète, soit en demi-journée sans repas (32 moins de 6 ans et 68 plus de 6 ans).

La gestion de l'équipement ainsi que de l'équipe d'animation est assurée par un directeur professionnel.

Le bâtiment ainsi que le personnel technique d'entretiens sont communaux et mis à disposition par la Mairie de Rives.

L'équipe des 3 Fontaines a mis son savoir-faire au service d'un projet pédagogique et éducatif. Celui-ci prend en compte l'enfant comme acteur de son éducation valorisant sa production comme outil de sa propre évolution. Le projet tient compte également de l'environnement social et familial de l'enfant, en gardant à l'esprit l'ouverture à autrui.

2. LE PROJET ASSOCIATIF

Il englobe quatre grands secteurs :

- Le secteur Enfance
- Le secteur Jeunesse
- Le secteur Activités
- Le secteur Culturel

2.1 Les valeurs communes

Le projet éducatif découlant directement du projet associatif nous partageons les mêmes valeurs qui sont :

- Ouverture
- Solidarité
- Partage et échange
- Découverte
- Plaisir et convivialité
- Épanouissement
- Bien-vivre ensemble

2.2 Les objectifs communs

De ces valeurs ont découlé nos missions / objectifs prioritaires

MISSIONS = la finalité de l'association

- Favoriser l'accès au plus grand nombre et la découverte d'activités et pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Créer du lien social et favoriser l'échange et la rencontre
- Favoriser l'inclusion et œuvrer pour l'acceptation des différences
- Eduquer à la responsabilité sociétale et citoyenne de chacun
- Contribuer au « bien-vivre », « bien-être », « bonheur indiv et collectif »
- Faire émerger et accompagner des projets
- Assurer un rôle dans le développement local et la dynamique territoriale

De ces missions / objectifs ont découlé 3 grands axes prioritaires

- Vie associative
- Développement local et dynamique territoriale
- Professionnalisation et structuration interne

2.3 Les partenaires de la MJC

La MJC de Rives étant une association de loi 1901, elle s'entoure de partenaires privilégiés :

- L'Etat
- Le conseil général de l'Isère
- La ville de Rives, CCAS de la ville de Rives
- La CAF de l'Isère
- DDCS de l'Isère
- L'UL des MJC Voironnais Chartreuse
- La CAPV
- Les Bénévoles de l'association

3. LES OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs généraux sont porteurs des valeurs de la MJC, ils sont déclinés en objectifs opérationnels dans le projet pédagogique

- **Permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre adapté rassurant et sécurisant**
- **Prendre en compte la personnalité, les envies, besoins et attentes de l'enfant**
- **Favoriser la mixité sociale**
- **Permettre l'ouverture au monde**
- **Permettre à tous les enfants de participer à une valorisation commune**
- **Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement**

4. MOYENS

4.1 Une équipe au service d'un projet

L'équipe de l'Accueil de Loisirs Les 3 Fontaines est composée de :

- 1 directrice de l'ensemble de la structure accueillant les enfants les mercredis et les vacances scolaires.
- Des animateurs CEE pouvant avoir le BAFA, être en stage ou non diplômé mais avec de l'expérience auprès du public enfance.

➤ *Rôles et missions :*

Cette partie vise à décrire le rôle, les missions et donc les attitudes de chacun vis-à-vis du public accueilli afin que dans nos actions et projets, nous puissions atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

Le rôle du directeur :

Le directeur est garant du projet éducatif et pédagogique. Il se doit de le présenter et de l'expliquer à l'équipe d'animation afin d'orienter les projets d'activités.

Il est le relais du projet associatif de la MJC auprès des familles et des différents partenaires.

Dans le cadre de son travail de proximité, il fait les inscriptions sur place des enfants sur l'Accueil de Loisirs. Il reste ainsi en lien direct avec les familles en assurant un service de proximité à celles-ci.

Il a un rôle d'informateur auprès des familles sur le programme d'animation, le comportement de leurs enfants, les horaires d'accueil... mais aussi auprès des enfants et de l'équipe pédagogique.

Il doit s'assurer de la sécurité des enfants dans les locaux et à l'extérieur, ainsi que des personnes travaillant dans la structure.

Il a un rôle de formateur auprès des stagiaires et des non diplômés. Il évalue le travail de l'équipe, le fonctionnement et la mise en œuvre pédagogique.

Il doit mettre à la disposition des animateurs des outils pédagogiques.

Il assure un suivi budgétaire et administratif de l'activité de la structure : état des présences des enfants et des animateurs, suivi et saisie des dépenses, suivi budgétaire, protocole administratif de recrutement...

Pour se faire, le directeur doit remplir des missions :

- Elaboration annuelle du projet pédagogique du centre de loisirs
- Mise en place du projet d'animation du centre de loisirs et mise en œuvre.
- En collaboration avec le secteur jeune, il fait des propositions et Co organise les actions Passerelle entre le centre de loisirs et le secteur jeunes.
- Participation aux procédures de recrutement des animateurs ; renseigne les contrats de travail communiqués par la directrice de la MJC. Fait les DUE auprès de l'URSSAF.
- Coordonne l'équipe des animateurs et garantit son bon fonctionnement
- Gestion des plannings et échéanciers du secteur
- Suivi administratif : inscriptions des enfants, grilles tarifaires, paiements des familles, déclarations DDCS, CAF, PMI
- Fait des propositions à la directrice et à la MJC sur la politique tarifaire.
- Suivi financier du secteur dans le respect du cadre budgétaire alloué.
- Veille réglementaire sur l'accueil et l'encadrement des mineurs. Respect de cette réglementation.
- Responsabilité des moyens matériels mis à disposition du secteur et de leur entretien.
- Travail partenarial avec des associations, institutions, clubs ...
- Participation aux réunions partenariales par délégation du directeur
- Prise en charge de l'information et de la communication liées aux projets et activités mis en œuvre dans le cadre de cette mission.
- Etablit les tableaux de bord destinés au suivi de son activité.
- Evalue son action et rédige les bilans.

Le rôle des animateurs :

Afin de répondre de manière transversale aux objectifs pédagogiques du projet, les animateurs permanents et engagés éducatifs, doivent dans leur attitude et leur mise en œuvre de projets d'activités adopter une démarche pédagogique cohérente sur tous les temps et se positionner de la manière décrite ci-dessous :

Avec soi-même, en présence des enfants :

- Respecter et faire respecter les consignes et des règles de vie.
- Avoir une tenue adaptée au travail d'animateur.
- Gérer son rythme de vie personnelle afin d'animer de manière dynamique et dans la convivialité chaque temps de la journée de l'enfant.
- Utiliser un langage correct et non agressif. Adapter son langage en fonction du public (se mettre à la hauteur de l'enfant et utiliser un vocabulaire adapté à l'âge de l'enfant).
- Ne pas crier (ce n'est pas un gage de maturité, d'autorité ou de virilité)

- Ne pas fumer devant les enfants, ni dans l'enceinte de la structure.
- Ne pas utiliser son portable (sauf en cas d'urgence)

Avec le reste de l'équipe :

- Avoir le souci permanent de respecter les autres en gardant une attitude professionnelle en toutes circonstances.
- Une bonne communication et un partage équitable des tâches permettent d'éviter les tensions
- Être cohérent devant les enfants
- Être ponctuel
- Participer aux temps de réunions
- Élaborer des projets d'activités en cohérence et en connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Avec les enfants :

- Être dans une attitude d'écoute bienveillante permanente
- Aucune forme de violence (physique, morale ou verbale) n'est acceptée.
- Toute forme de discrimination est inacceptable.
- Ne pas laisser s'installer des relations affectives équivoques (chantage affectif, favoritisme...) Un animateur n'est ni un parent de substitution, ni un copain...
- Être actif à tous les moments de la vie quotidienne.
- Valoriser la nourriture servie et inciter à la goûter.

Avec les parents :

- Le matin, accueillir les parents avec le sourire et prendre en charge leur enfant immédiatement. Le soir, accueillir les parents et leur parler positivement de la journée. Les difficultés rencontrées sont abordées en équipe avant de l'être avec les parents. Les animateurs jouent un rôle éducatif mais ils ne sont ni psychologues ni éducateurs...
- Ne pas hésiter à instaurer un climat de confiance avec les parents en organisant des temps de partages conviviaux (petit déjeuner, pause-café, goûters partagés, ateliers ouverts...).

Avec la structure:

- Anticiper et prendre en charge une activité (mise en place, rangement...).
- Respecter la structure, le matériel et les locaux (ranger, nettoyer le matériel utilisé...)

D'une manière générale, chaque animateur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Il est **responsable d'un groupe d'enfants** dont le nombre par animateur est différent sur les différents temps et en fonction des âges des enfants ;
- Grâce à son sens de l'écoute, il instaure un cadre relationnel favorisant le respect mutuel et la convivialité. Il se doit d'être cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.
- Il adapte ses activités en fonction du rythme de l'enfant et du moment de la journée où il est en charge de ce dernier ;
- Il veille à ce que chaque enfant puisse exprimer ses souhaits et ses envies d'activités.
- Toutes les activités qu'il propose sont **obligatoirement ludiques et pédagogiques.**

4.2 Organisation de l'espace :

Celle-ci vise en particulier à donner un cadre sécurisé et rassurant aux enfants tout en leur laissant un espace d'autonomie. Certains espaces peuvent être utilisés sans l'intervention d'un adulte, mais doivent rester sous son regard.

Le rangement du matériel dans du mobilier adapté vise également à rendre l'enfant autonome mais aussi à ne pas limiter sa créativité. Le matériel utilisé pour les activités de création par exemple est à la disposition des enfants. Enfin le matériel doit être rangé par les enfants et entretenu par les adultes. Un affichage adapté et clair est mis en place.

L'équipement de l'Accueil de Loisirs est mis à disposition par la Mairie de Rives.

Les locaux possèdent :

- Un espace d'accueil pour recevoir les familles et les enfants
- Une salle polyvalente utilisée pour des activités d'expression, des jeux collectifs, des rassemblements et des présentations de production.
- Un espace sanitaire et des vestiaires pour les 6/12 ans.
- Un bureau de direction pouvant recevoir les familles et faire les inscriptions
- Un espace de travail pour l'équipe pédagogique
- Un couloir avec des portes manteaux adaptés pour les 3/5 ans
- Une infirmerie
- Un espace sanitaire pour les 3/5 ans.
- Une salle d'activité 3/5 ans avec un mobilier adapté et coins permanents : dinette, bibliothèque, jeux de société, dessin et petites activités manuelles. Cela permet ainsi aux enfants qui décrochent de l'activité proposée de venir jouer en autonomie.
- Une salle de création dédié aux arts plastiques et visuels avec du mobilier spécifique où les enfants pourront créer en autonomie ou avec l'aide d'un adulte en ayant accès à du matériel spécifique.
- Une salle dédiée au livre et aux jeux de sociétés que les enfants pourront utiliser de façon autonome sous le regard et les conseils de l'animateur.
- Une salle de repos
- Une salle de restauration
- Un espace extérieur fermé comprenant : une terrasse, un terrain, une aire de jeu pour les petits, un jardin pédagogique et bac à sable.

Il est à noter certains espaces ne sont pas exclusifs à l'Accueil de Loisirs et nécessitent un aménagement pour chaque mercredi et chaque session de vacances.

4.3 Actions partenariale :

Ces actions répondent à de nombreux objectifs tel que la mixité sociale, l'ouverture au monde etc.... Elles sont menées tant à une échelle communale que territoriale.

Elles sont d'une grande importance pour la structure et permettent de garder un lien tout au long de l'année avec nos différents partenaires

Le centre de loisirs doit permettre aux publics accueillis de s'ouvrir vers l'extérieur.

La grande majorité des actions partenariales sont reconduites d'une année à l'autre.

Ces actions sont :

- **Action au sein de la commune**
 - Participe au comité de pilotage PEDT
 - Les interventions dans les écoles dans le cadre du périscolaire et du plan mercredi
 - Des actions en partenariat avec le pôle social tel que des ateliers parents enfants, des sortie famille, la fête du jeu
 - Des actions en partenariat avec les acteurs de la petite enfance (RAM, pôle petite enfance)
- **Action au sein du territoire**
 - La ronde des mômes est menée depuis plusieurs années en commun avec les MJC faisant partie de l'Union. Il

s'agit d'une rencontre sur une journée entre les enfants des centres de loisirs de l'Union. Celle-ci peut prendre diverse formes : Rencontres sportives, sorties culturelles etc....

- Des inter centres avec les MJC faisant partie de l'Union. Le principe étant que la MJC qui accueille s'occupe de l'animation. Cela permet aux différentes équipes et publics, de découvrir de nouvelles techniques d'animation
- Des inter-centres autour du sport et du jeu de rôle ont été créés durant l'année 2015/2016 entre les différents Accueil de Loisirs du Pays Voironnais.

5. MODALITE D'EVALUATION

Plusieurs moyens mis en place vont nous permettre d'évaluer le travail fait tout au long de l'année.

Par des réunions régulières :

- Des réunions hebdomadaires avec l'équipe permanente permettront de suivre la cohérence des projets et d'organiser, d'ajuster le projet éducatif et pédagogique.
- Des réunions de préparation et de bilan auront lieu avec l'ensemble de l'équipe pédagogique avant chaque vacance scolaire. Elles serviront à évaluer la pertinence des actions menées vis-à-vis du projet et de préparer les périodes suivantes.
- Des rencontres autour des projets menés en lien avec le projet d'école devront être organisées avec les équipes enseignantes ou les enseignants parties prenantes des projets.
- Le Conseil d'Administration : présentation par la directrice de l'ALSH de son bilan, en conformité avec le projet associatif.

Par les réunions avec les partenaires :

- Des réunions sur la préparation et la mise en place des projets
- Des réunions bilan à la fin de chaque projet

D'autres critères quantitatifs et qualitatifs :

- Participation actives des enfants aux différentes activités et sorties proposées.
- Attitudes et comportements des enfants qui feront référence à la cohérence entre l'organisation du séjour et le rythme des enfants.
- Relation et satisfaction des parents, augmentation des inscriptions.
- Respect des règles de vie au quotidien (bilan et inventaire).
- Evaluation des animateurs stagiaires.

Bilan et reconduction de projet ou action :

- La participation et la satisfaction des enfants aux ateliers mis en place.
- La qualité des partenariats extérieurs.
- La qualité des retours des familles sur le travail accompli.
- Participation des enfants aux manifestations festives de la ville.

6. ANNEXES

- Règlement intérieur
- Grille tarifaire
- Fiche sanitaire